

Distribution limitée

WHC-95/CONF.203/10 Rev. 1  
Berlin, le 3 décembre 1995  
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-neuvième session

Berlin, Allemagne

4-9 décembre 1995

Point 12 de l'ordre du jour provisoire : Demandes d'Assistance  
Internationale

CE DOCUMENT PRÉSENTE UN RÉSUMÉ DES REQUÊTES  
D'ASSISTANCE TECHNIQUE INTERNATIONALE DE GRANDE  
ÉCHELLE ~~ET LES RECOMMANDATIONS DU BUREAU QUI SONT~~  
SOUMISES À LA DÉCISION DU COMITÉ

> 30.000

Le Caire

En conformité avec le paragraphe 104 des Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial, le Comité a examiné 14 requêtes d'assistance internationale, cinq requêtes pour la formation, (1 pour le patrimoine naturel et 4 pour le patrimoine culturel) et neuf requêtes de coopération technique (2 pour le patrimoine naturel et 7 pour le patrimoine culturel).

#### A. Patrimoine naturel

##### A.I. ASSISTANCE TECHNIQUE (Patrimoine naturel)

##### A.I.1 Demande d'assistance technique pour le parc national de Komodo (Indonésie)

**Antécédents :** Le parc national de Komodo a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1991 pour son seul habitat viable du dragon de Komodo dont l'espèce est en danger et pour ses caractéristiques naturelles sans pareilles. Le Fonds a versé 49.500 \$ EU au site en 1994 pour l'achat de matériel parmi lequel un bateau. Celui-ci a permis de réduire la destruction des récifs coralliens. Le Comité a examiné, lors de sa dix-huitième session, une demande de 63.450 \$ EU pour un projet comprenant un bateau supplémentaire, un système de SIG-SPG et des éléments de formation. Le Comité a décidé d'approuver un montant de 40.000 \$ EU pour le bateau et le système SIG-SPG. La vedette rapide "Wardun" qui avait été achetée avec les fonds du Patrimoine a été irrémédiablement accidentée lors d'une mission de suivi effectuée par des représentants du Comité du patrimoine mondial et du bureau de l'UNESCO à Jakarta en juillet 1995. La direction du parc ne l'avait pas assurée.

**Description de la demande :** La demande a été présentée par le directeur du parc national de Komodo et examinée par le bureau de l'UNESCO à Jakarta. Le projet comporte les éléments suivants :

- |  |              |
|--|--------------|
| • Achat d'un catamaran en fibre de verre avec deux moteurs hors bord (80 chevaux, 10-12 mètres de long, équipé d'un système de communication) destiné à de multiples tâches y compris la surveillance et l'approvisionnement logistique des postes de garde éloignés | 60.000 \$ EU |
| • Achat d'un accessoire supplémentaire pour le système SIG (GPS Garmin SRVY II) pour optimiser son utilisation pour la cartographie et l'analyse des données   | 4.500 \$ EU  |
|  | 64.500 \$ EU |
| Total  | 64.500 \$ EU |

Le plan de gestion du parc national de Komodo recommandait cinq bateaux, dont trois sont disponibles. La gestion est limitée par le manque de bateau de taille appropriée pour la navigation au large. Le bateau acheté avec la contribution de 1995 est destiné à servir de poste de garde flottant et est uniquement utilisé pour des patrouilles dans la zone côtière.

L'Indonésie s'est acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial y compris pour 1995.

**Contribution demandée au Fonds : 64.500 \$ EU**

**Recommandation du Bureau :** Au vu des sommes déjà versées pour l'achat de bateaux pour le site, le Bureau a recommandé au Comité d'approuver le projet ci-dessus pour un montant limité à **30.000 dollars EU**, à condition que les autorités indonésiennes trouvent, pour cet achat, la somme complémentaire de 30.000 dollars EU auprès d'autres sources. Il a, par ailleurs, suggéré qu'en règle générale les autorités indonésiennes assurent le bateau.

#### **A.I.2 Demandes d'assistance technique pour le Parc national du Lac Malawi (Malawi)**

**Antécédents :** Le Parc national du Lac Malawi a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1984. En 1986, un projet d'assistance technique a été soutenu pour un montant de 19.800 dollars EU et un rapport détaillé sur le projet a été soumis. En 1993, le Comité du patrimoine mondial à sa 17e session a approuvé une demande pour l'achat de bateaux et d'équipement de plongée. Une mission de revue pour des projets d'assistance internationale a été effectuée dans le Parc national du Lac Malawi par la Section de l'Équipement de l'UNESCO en mai 1995 et un rapport a été soumis au Bureau du patrimoine mondial à sa 19e session. La mission a fait des recommandations spécifiques et a eu un rôle dynamique dans la présente proposition. Le Parc national du Lac Malawi est avant tout un parc marin avec une grande diversité d'espèces.

**Description de la demande :** La demande concerne un montant de 30.000 dollars EU au titre du Fonds du patrimoine mondial, une contribution nationale de 3.500 dollars EU étant fournie en plus. Le projet comporte un inventaire de la diversité biologique du site, une composante comprenant une enquête et une évaluation du potentiel d'autres activités génératrices de revenus pour les 9.000 habitants du Parc qui vivent de pêche, abattage des arbres, etc. Le résultat escompté du projet est le suivant : lancement d'activités de suivi ; arrêt des activités illégales (pêche, abattage des arbres) ; préparation d'un meilleur inventaire biologique du Parc ; contribution à la préparation d'un nouveau plan de gestion. De plus, il est prévu de mettre en oeuvre des programmes de sensibilisation locale et des projets communautaires. Le projet comprend les composantes suivantes : recherche (7.000 dollars EU), achat et entretien de bateaux (17.000 dollars EU), sécurité et communication (4.000 dollars EU) et étude sur de nouvelles sources de revenus (2.000 dollars EU).

Le Malawi a payé ses cotisations y compris pour 1994 et 1995.

**Montant demandé au titre du Fonds : 30.000 dollars EU.**

**Recommandation du Bureau :** Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver la somme de **30.000 dollars EU** pour un projet d'assistance technique pour le site. Le projet comporte un inventaire complet de la diversité biologique du parc, qui contribuera à la préparation d'un nouveau plan de gestion, de programmes locaux de sensibilisation et de projets communautaires, à l'achat et l'équipement d'un bateau, ainsi qu'à l'étude sur de nouvelles sources de revenus pour la population locale.

## **A.II           FORMATION (Patrimoine naturel)**

### **A.II.1       College of African Wildlife Management à Mweka, (Tanzanie)**

**Antécédents :** Les bourses individuelles dans la région africaine ont été accordées au cours des dix dernières années à des élèves du College of African Wildlife Management à Mweka, Tanzanie (pays anglophones) et de l'Ecole pour la formation des spécialistes de la faune sauvage à Garoua, Cameroun (pays francophones). Le Bureau pourrait vouloir passer en revue les demandes à la lumière des recommandations faites par la réunion d'experts sur la future stratégie de formation pour le patrimoine naturel, qui recommande de continuer à accorder des bourses à ces deux institutions africaines.

Le Bureau pourrait vouloir rappeler que le Comité à sa 18e session en décembre 1994 a approuvé un montant de 20.000 dollars EU pour permettre à trois étudiants de participer à un cours d'un an au College of African Wildlife Management à Mweka, Tanzanie. En janvier 1995, le Centre a reçu une lettre du directeur de l'Ecole indiquant que le montant de 20.000 dollars EU ne serait pas suffisant pour trois étudiants et qu'il faudrait à l'avenir une somme de 30.000 dollars EU pour couvrir les frais de trois étudiants.

**Recommandation du Bureau :** Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver la somme de **30.000 dollars EU** pour permettre à trois étudiants de suivre un cycle d'une année (1996-1997) au Wildlife College de Mweka, en Tanzanie, tout en demandant au Centre de prendre contact avec le Directeur de l'Ecole afin qu'il lui fasse parvenir un état financier détaillé pour chacun des étudiants.

**B.I ASSISTANCE TECHNIQUE (Patrimoine culturel)****B.I.1 Internationale : Préparation d'Orientations pour la planification préalable des risques pour les sites du patrimoine mondial (demande présentée par l'ICOMOS).**

**Antécédents** : L'Equipe spéciale interorganisations sur la planification préalable des risques (UNESCO, ICCROM, ICOM et ICOMOS) a établi un programme de planification préalable des risques. L'un des éléments de ce programme est la question des orientations pour la planification préalable des risques en cas de catastrophe naturelle et causée par l'homme. Une réunion consultative s'est tenue les 13 et 14 février 1995 sur le thème de "l'Action de l'UNESCO concernant la sauvegarde des biens culturels quant à la planification préalable et la gestion des catastrophes". Il a été convenu, lors de cette réunion, de la nécessité d'un ensemble de trois différents types d'orientations :

- 1) pour les Etats parties aux Conventions de La Haye et du Patrimoine Mondial, sous forme de brochure ;
- 2) pour les hommes politiques et administrateurs nationaux, à rédiger sous forme de charte ;
- 3) pour les gestionnaires de site.

Des mesures ont déjà été prises concernant les éléments 1 et 2. Les orientations destinées aux gestionnaires de site restent à établir.

**Description de la demande** : L'ICOMOS demande une coopération technique pour la préparation et la publication des orientations pour les gestionnaires de site suivant le principe des "Management Guidelines for World Cultural Heritage Sites" de Sir Bernard Feilden et Jukka Jokilehto publiées par l'ICCROM. Il est proposé d'organiser une table ronde au début de 1996 pour établir la structure de ces orientations. L'ICOMOS préparera alors les orientations et les publiera en 1000 exemplaires en anglais.

**Contributions nationales et autres** : Sans objet.

**Contribution demandée au Fonds** : Il est demandé au Fonds une contribution de 30.000 \$ EU se décomposant comme suit :

- |    |   |              |
|----|---|--------------|
| a. | Frais de voyage et d'hébergement pour certains participants à la table ronde devant se tenir au début de 1996 | 9.000 \$ EU  |
| b. | Préparation et impression des Orientations en 1000 exemplaires en anglais                                     | 21.000 \$ EU |

**Recommandation du Bureau :** Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver la demande de 30.000 dollars EU pour la préparation et la publication des "Guidelines for Risk Preparedness for World Cultural Heritage Sites" en 1.000 exemplaires. Il recommande que l'UICN puisse être associé à ce projet et que 15.000 dollars EU soient versés à l'ICOMOS au titre du budget 1996, le solde pouvant être imputé au budget 1997.

### **B.I.2 Missions jésuites de Chiquitos (Bolivie)**

**Antécédents :** la Bolivie a ratifié la Convention du patrimoine mondial en 1976. Les missions jésuites des Chiquitos ont été inscrites sur la Liste du patrimoine en 1990. Aucune assistance du patrimoine mondial n'a été apportée à ce site. Un rapport sur l'état de conservation a été préparé en 1993 dans le cadre du programme régional de suivi. Les principales conclusions de ce rapport soulignaient l'absence de stratégie globale de développement et de conservation pour l'ensemble de la mission, l'insuffisance de protection apportée par les lois nationales et la nécessité de fournir une formation et des conseils techniques pour entreprendre des travaux de restauration et de conservation selon des normes acceptées.

La Bolivie s'est acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial y compris pour l'année 1994-1995.

**Description de la demande :** Le projet proposé a pour objectif la sauvegarde des missions jésuites des Chiquitos ainsi que leur récupération et leur revitalisation dans le contexte social et urbain/architectural des villages Chiquitos. Il comprend une première phase d'étude et de sélection de projet et trois phases de mise en oeuvre de celui-ci. La priorité devrait être accordée aux missions de Santa Ana et de San Jose pour lesquelles nuls travaux de recherche et de restauration n'ont été entrepris jusqu'ici. Une assistance internationale périodique est demandée pour ces activités.

**Contributions nationales et autres :** Aucune information n'a été fournie. On sait cependant que l'Eglise et des organisations non gouvernementales et bilatérales ont financé la restauration des missions de La Concepcion, San Javier et San Rafael, entre autres.

**Contribution demandée au Fonds :** Le Secretaria Nacional de Cultura prévoit un projet en quatre phases avec un budget de 50.000 \$ EU pour chacune d'elles.

**Recommandation du Bureau :** Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver un montant de 30.000 dollars EU pour la préparation d'un plan stratégique et la formulation de projets pour les Missions (22.000 \$EU) et pour des conseils techniques urgents (8.000 \$EU). Le Centre, en collaboration avec les autorités boliviennes, tentera de mobiliser les bailleurs de fonds afin d'obtenir des ressources additionnelles pour ce projet.

**B.I.3 Achat de matériel pour améliorer la sécurité du musée du site de la Résidence de montagne et des temples avoisinants de Chengde (Chine)**

**Antécédents** : Le musée du site de ce bien du patrimoine mondial inscrit en 1994 (C 703) a une collection d'environ 30.000 pièces dont 3.000 sont présentées librement dans leur cadre d'origine à savoir le palais. Malgré l'existence d'un système général de protection, un équipement de sécurité supplémentaire est nécessaire, en particulier pour remplacer le système d'alarme périmé.

**Description de la demande** : La demande concerne l'achat du matériel suivant : doubles détecteurs portables de contrôle 8100S (50 unités) ; système de communication de contrôle de zone 2.1CC (4 unités) ; imprimantes de programme PRP et contrôleur principal pour un coût total de 34.150 \$ EU auquel viennent s'ajouter 15.000 \$ EU de frais d'installation.

**Contributions nationales et autres** : 15.000 \$ EU pour l'installation.

**Contribution demandée au Fonds** : 34.150 \$ EU pour l'achat du matériel.

**Recommandation du Bureau** : Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver une contribution financière de 34.150 dollars EU pour l'achat de matériel, étant entendu que la requête de formation de 20.000 dollars EU pour ce même site devra être financée par d'autres sources.

**B.I.4 Centre historique de Mompox (Colombie)**

**Antécédents** : La Colombie a accepté la Convention du patrimoine mondial en 1983. La proposition d'inscription du centre historique de Mompox sur la Liste du patrimoine mondial a été présentée en 1994. Lors de sa dix-neuvième session en juillet 1995, le Bureau a recommandé au Comité d'inscrire ce bien. Dans son évaluation de la proposition d'inscription L'ICOMOS recommandait notamment l'établissement d'un plan touristique détaillé.

La Colombie s'est acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial y compris pour l'année 1994-1995.

**Description de la demande** : Mompox a été isolée des grandes routes touristiques de Colombie. Une augmentation du tourisme est cependant attendue dans les prochaines années. Il est proposé d'entreprendre une étude détaillée du tourisme pour en contrôler l'augmentation et faire en sorte que la conservation de la ville et son économie en tirent profit. Cette étude comprendra des éléments comme la création de revenus et d'emplois, la migration, la production locale et la vente d'objets d'artisanat, l'augmentation des recettes fiscales et leurs retombées sur le programme de conservation, les installations touristiques,

hôtels, restaurants, transports etc. Cette étude sera réalisée par un consultant colombien.

Le résultat escompté de cette étude est le suivant : des réglementations et des recommandations aux autorités nationales, provinciales et municipales sur la manière de contrôler et de gérer un accroissement du tourisme, d'en bénéficier et de pouvoir consacrer une partie des revenus à la préservation des zones publiques et des édifices historiques.

Le coût total de l'étude est estimé à 55.000 \$ EU.

**Contributions nationales et autres :** Une contribution nationale de 25.000 \$ EU est prévue.

**Contribution demandée au Fonds :** Une contribution de 30.000 \$ EU est demandée au Fonds.

**Recommandation du Bureau :** Le Bureau a recommandé à l'Etat partie de revoir la demande et de proposer un montant moins élevé de manière à la soumettre au Président du Comité.

**B.I.5 Tombeau Thrace de Kazanlak, Cavalier de Madara, Eglise de Boyana, Eglises rupestres d'Ivanovo, Monastère de Rila, Ancienne cité de Nessebar, Tombeau Thrace de Svechtari (Bulgarie)**

**Antécédents :** Afin d'assurer un suivi systématique des sept biens culturels de la Bulgarie inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et dans le but d'optimiser leur entretien et leur mise en valeur, il est proposé d'acheter un laboratoire mobile contenant l'équipement nécessaire à l'analyse scientifique des structures et des matériaux des monuments.

Ce laboratoire mobile appartiendra à l'Institut national des monuments de la culture de Bulgarie. Avec ce laboratoire, l'Institut se propose d'intensifier les observations et les recherches sur les monuments, et d'accélérer les travaux de restauration.

**Description de la demande :** Le financement du laboratoire mobile sera assumé conjointement par la Bulgarie et le Fonds du patrimoine mondial :

a) **Contribution nationale :** \$ US 25.000 (environ) comprenant un équipement complet pour la recherche micro-climatique et microbiologique.

b) **Contribution demandée au Fond :** \$ US 39.000.

- minibus dans lequel sera installé le laboratoire	26.000
- ordinateur et connections périphériques	8.000
- générateur d'électricité portatif	2.400
- plate-forme pliable	600



- four de laboratoire	1.000
- lampes ultra-violet	800
- micro-pipette digitale	200
	<hr/>
TOTAL	39.000

La Bulgarie s'est acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Evaluation :** Le projet de laboratoire mobile a fait l'objet d'une évaluation de l'ICCROM qui trouve que cette requête pour un minibus et pour les instruments est bien fondée. Le seul commentaire négatif de l'ICCROM concerne le four du laboratoire. Les experts de l'ICCROM ont des doutes sur l'utilité de cet article dans un tel laboratoire mobile.

**Recommandation du Bureau :** Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver cette demande pour un montant de 20.000 dollars EU. Le Secrétariat proposera à l'Etat partie de réexaminer la liste des équipements à la lumière de cette contrainte budgétaire.

#### B.I.6 Le Caire islamique (Egypte)

**Antécédents:** Lors de sa 16ème session de 1992, le Comité avait accordé un crédit de 50.000 dollars EU à la suite du tremblement de terre qui avait gravement affecté le site du Caire islamique.

Ces crédits ont été utilisés avec un grand succès dans le cadre d'un accord de coopération tripartite entre l'Egypte, la France et l'UNESCO, pour commencer la restauration d'une des plus belles et importantes maisons du vieux Caire, la maison al-Sinnari, célèbre non seulement pour la qualité exceptionnelle de son architecture et de sa décoration, mais aussi pour avoir abrité les savants de l'expédition d'Egypte en 1798.

Le bâtiment souffrait d'infiltrations d'eau dans les sous-sols ayant entraîné des affaissements des structures et d'importantes fissures, ainsi que de remontées salines ayant rongé les pierres sculptées des façades ainsi que les mortiers, entraînant une disjonction des pierres et des affaissements des murs pouvant provoquer des effondrements.

Grâce aux premiers crédits du Fonds du patrimoine mondial, à ceux du Supreme Council of Antiquities, au mécénat technologique établi avec des entreprises françaises présentes en Egypte et à la prise en charge par la France de deux architectes spécialisés sur place, en permanence, pendant les 4 ans nécessaires à la restauration, les difficiles problèmes de drainage des sous-sols et de la mise hors d'eau de la maison ont à présent été résolus.

**Montant demandé au Fonds :** Le coût total de la restauration est estimé à 650.000 dollars EU. Parmi les principaux postes de dépenses : drainage et assainissement (120.000 dollars EU et achevés à ce jour), structures et murs (190.000 dollars EU), second oeuvre (155.000 dollars EU), travaux fins, dont restauration des menuiseries et des décorations (80.000 dollars EU). La restauration doit être achevée en 1998.

Il convient donc à présent d'entreprendre la seconde phase de l'opération, c'est-à-dire la réfection et le renforcement des structures, en particulier les soubassement de la maison et les murs sud de la clôture qui sont proches de s'effondrer. Le montant demandé comme participation à cette tranche de travaux est de 50.000 dollars EU. Les autres participations sont : le Supreme Council of Antiquities qui finance la majeure partie des travaux, le gouvernement français qui met les 2 architectes experts à disposition permanente pour 160.000 dollars par an pendant 4 ans et le mécénat technologique d'entreprises françaises.

**Recommandation du Bureau :** Bien que la restauration d'un monument isolé ne puisse pas être considérée comme une priorité compte tenu des autres besoins exprimés cette année, le Bureau a voulu tenir compte de la très grande qualité des restaurations réalisées lors de la 1ère tranche de travaux, du caractère exemplaire et d'entraînement qu'elles revêtent pour les autres restaurations en cours dans ce site, et recommande par conséquent au Comité d'accorder 30.000 dollars EU pour cette action qui illustre parfaitement bien la mission de l'UNESCO d'aider à mobiliser les ressources nécessaires, nationales et internationales, publiques et privées, pour la sauvegarde du patrimoine.

#### **B.I.7 Tombouctou (Mali), (Liste du patrimoine mondial en péril)**

**Antécédents :** Le Bureau du Comité du patrimoine mondial avait été informé à ses 18e et 19e sessions de l'état de conservation des trois mosquées : **Sankore, Djingareyber et Sidi Yahia**, qui figurent sur la Liste du patrimoine mondial en péril, et avait donné leur aval ensuite au projet de conservation, qui avait été défini en mai 1994 lors d'une mission du Centre du patrimoine mondial. Les autorités maliennes se sont engagées à lancer ce projet de chantier-pilote, auquel sont associés les comités de gestion et les maçons responsables des mosquées, et qui est placé sous la responsabilité d'un architecte malien membre de l'ICOMOS. La première phase de ce projet (collecte de données) est maintenant terminée, et les autorités maliennes doivent recourir, pour la seconde phase du projet, à une expertise internationale.

**Description du projet :** La seconde phase du projet prévoit la coopération des experts du projet GAIA qui regroupe les experts de CRATerre - et de l'ICCROM - à l'organisation du chantier pilote, ainsi qu'une formation complémentaire de courte durée de

l'architecte malien qui sera, par la suite, chargé de mener à bien le plan de conservation des trois mosquées. Les objectifs du projet sont :

- i) l'établissement d'un diagnostic pathologique afin de remédier à la dégradation du Banco et empêcher des affaissements de la structure;
- ii) la préparation d'un plan d'intervention et d'un guide d'entretien détaillés de chacune des trois mosquées; et
- iii) la formation des responsables et artisans responsables et de l'entretien des mosquées à des techniques et méthodes appropriées.

Ainsi, outre une recherche documentaire qui sera complétée par relevés architecturaux qui seront effectués sur place et les analyses pathologiques, la préparation du chantier-pilote proprement dit et d'un plan général d'interventions de chaque mosquée, on élaborera un matériel pédagogique que l'on espère pouvoir adapter à d'autres structures en "Banco".

**Contribution nationale** : En nature et en spécialistes, et l'équivalent de 600.000 CFA par l'intermédiaire de la Mission culturelle de Tombouctou.

**Contribution demandée au Fonds** : 41.850 \$ pour mener à bien le chantier pilote et préparer les guides d'entretiens et de conservation, et assurer la formation des responsables de la conservation des mosquées ainsi que les artisans.

**Recommandation du Bureau** : Vu l'engagement des autorités maliennes, la qualité du partenariat ICCROM/CRATerre et le caractère novateur du projet qui avait reçu l'aval du Comité à sa 18ème session, le Bureau a recommandé l'approbation de ce projet pour un montant de 40.000 dollars.

## **B.II       FORMATION (Patrimoine culturel)**

**B.II.1      Cours post-universitaire interrégional sur la conservation des monuments et la réhabilitation des villes historiques (CECRE) (Salvador de Bahia, Brésil, mars-décembre 1996) : demande de professeurs internationaux soumise par le Brésil**

**Antécédents** : Le Brésil a ratifié la Convention en 1977. L'Etat partie a payé ses contributions volontaires au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1994-1995.

Dans le passé, le Comité a soutenu les cours du CECRE en accordant des fonds pour des professeurs internationaux comme suit : 1988 : 14.500 dollars EU ; 1990 : 19.500 dollars EU ; 1993 : 29.750 dollars EU.

Le cours post-universitaire interrégional sur la conservation des monuments et la réhabilitation des villes historiques (CECRE) se tient tous les deux ans à l'Université fédérale de Bahia à Salvador de Bahia, Brésil. Chaque cours propose une formation post-universitaire de dix mois à vingt étudiants du Brésil et dix étudiants d'autres pays d'Amérique latine et d'Afrique lusophone. Une évaluation approfondie du cours a été menée au début de 1995 au moyen d'un important mailing de questionnaires et d'une réunion d'évaluation à Brasilia avec la participation de plusieurs professeurs du pays et internationaux, d'anciens étudiants du pays et internationaux, des autorités nationales et de personnel de l'UNESCO. La réunion d'évaluation a conclu : (1) que le cours est exceptionnel dans son domaine et que l'évaluation des différents cours montre que le programme a été amélioré en permanence ; (2) que c'est le seul cours post-universitaire de conservation de ce niveau en Amérique latine et (3) que l'Université et les autorités nationales ont pris des mesures décisives pour institutionnaliser le cours de façon permanente.

Il faut noter que les Directeurs d'organismes culturels nationaux de vingt-deux Etats parties latino-américains ont recommandé lors de leur réunion à Carthagène, Colombie, que les activités de formation relatives au patrimoine mondial continuent à être centrées sur un niveau universitaire, parallèlement à la formation pour les gestionnaires des sites et les techniciens en conservation.

Le programme de formation comprend des conférences et des cours (avec de nouveaux thèmes comme les paysages culturels, le suivi et l'utilisation de l'informatique en conservation et en gestion), des travaux pratiques (mise au point d'un projet de conservation/réhabilitation dans le pays d'origine de l'étudiant) et des missions sur le terrain.

**Description de la demande :** La demande concerne un montant de 30.000 dollars EU pour six professeurs internationaux d'Italie, des Etats-Unis et du Portugal.

De plus, une demande est faite pour 15.000 dollars EU pour la préparation et la publication d'un inventaire des projets de restauration/réhabilitation préparés par les étudiants lors des cours passés.

**Contributions nationales et autres :** Les contributions nationales et autres sont les suivantes :

IPHAN/MINC/PRONAC	* 38 professeurs du pays	84.707 \$EU
CAPES/MEC	* 20 bourses pour des participants brésiliens	85.500 \$EU
UFBA	* coordination des cours	21.841 \$EU

\* logistique (salles, bibliothèque,  
communications, etc.) en nature

**Montant demandé au titre du Fonds :** La contribution suivante est demandée :

six professeurs internationaux :

honoraires	18.000 \$EU
voyages	12.000 \$EU
Total :	30.000 \$EU
publication	15.000 \$EU

**Recommandation du Bureau :** Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver le montant de 30.000 dollars EU pour six professeurs internationaux.

**B.II.2 Cours post-universitaire interrégional sur la conservation des monuments et la réhabilitation des villes historiques (CECRE) (Salvador de Bahia, Brésil, mars-décembre 1996) : demande de bourses pour dix étudiants internationaux soumise par le Brésil**

**Antécédents :** Le Brésil a ratifié la Convention en 1977. L'Etat partie a payé ses contributions volontaires au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1994-1995.

Dans le passé, le Comité a soutenu les cours du CECRE en accordant des fonds pour des bourses pour des étudiants internationaux comme suit : 1988 : 40.000 dollars EU ; 1990 : 62.000 dollars EU ; 1993 : 40.000 dollars EU.

Pour plus de renseignements sur ce cours et sur l'étude approfondie entreprise en 1995, prière de se référer à la demande ci-dessus concernant des professeurs internationaux pour le même cours.

**Description de la demande :** La demande concerne des voyages et des bourses pour dix étudiants internationaux d'Amérique latine et d'Afrique lusophone. La sélection des étudiants internationaux aura lieu à la fin du mois d'octobre. La liste des candidats retenus sera présentée au Bureau au cours de sa session.

**Contributions nationales et autres :** Voir à la demande ci-dessus concernant des professeurs internationaux pour le même cours.

Le Secrétariat recherche des fonds d'autres sources pour financer une partie des bourses.

**Montant demandé au titre du Fonds :** Le montant demandé est le suivant :

10 bourses pour 10 mois (600 \$ par mois)	60.000 \$EU
voyages pour 10 étudiants internationaux (1.000 \$ chacun)	10.000 \$EU
	<hr/>
Total :	70.000 \$EU

**Recommandation du Bureau :** Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver un montant de 35.000 dollars EU pour des bourses internationales.

**B.II.3 Ile James et Albreda, Juffure, San Domingo : Cercle de pierres préhistoriques [sites inscrits sur la liste indicative] (Gambie)**

**Antécédents :** En juin 1995, à la demande du Conseil national pour les arts et la culture du Gouvernement de Gambie, une mission de l'UNESCO, financée par le Fonds du patrimoine mondial (assistance préparatoire), a préparé entre autres une liste indicative et une demande de formation pour la fourniture d'experts, de techniciens et de travail, ainsi que pour la formation de spécialistes, afin d'assurer la conservation et l'entretien des biens historiques de Gambie qui seront proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. La Gambie a payé ses cotisations en 1995.

**Description de la demande :** Le projet concerne la formation de personnel national sur les sites qui figurent sur la liste indicative et prévoit 60.000 dollars EU pour de la formation à l'étranger. Par ailleurs, le site de "L'Ile James et Albreda" sera bientôt proposé à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Le projet de formation prévoit une mise en oeuvre en deux phases. La première, sous forme de projet pilote comportant une formation *in situ*, qui établira l'infrastructure pour la seconde phase et fournira un soutien administratif pour la recherche de fonds pour la conservation des sites. Les objectifs immédiats du projet sont les suivants :

- i) former les ressortissants gambiens aux diverses disciplines et techniques requises pour la préservation et la conservation du patrimoine national, y compris les moyens les plus efficaces de présenter et expliquer les sites protégés aux visiteurs et de mettre au point des auxiliaires pédagogiques ; et

- ii) équiper la Division des Monuments pour la décharger convenablement de ses responsabilités et lui permettre d'organiser efficacement ses activités.

**Contribution nationale :** En espèces et en nature, l'équivalent de 20.000 dollars EU en monnaie locale afin de couvrir les frais essentiels (locaux, équipement, salaires des stagiaires), les frais de gestion et les frais de fonctionnement de la seconde phase du projet, soit la conservation et l'entretien des sites.

**Montant demandé au titre du Fonds :** 98.000 dollars EU, dont :

24.000 dollars EU pour les honoraires des consultants,  
10.000 dollars EU pour l'équipement,  
60.000 dollars EU pour la formation et les bourses, et  
4.000 dollars EU pour le consommable et la gestion.

**Recommandation du Bureau :** Dans l'attente de l'inscription formelle, le Bureau a recommandé au Comité d'approuver 10.000 dollars EU pour préparer la mise en place et commencer l'activité de formation. L'ICCROM, qui sera associé à la mise en oeuvre de cette demande, réévaluera les besoins en matière de formation aussi bien in situ qu'à l'étranger.

**B.II.4 Amérique centrale :** Séminaire de formation pour les gestionnaires de sites archéologiques du patrimoine mondial en Amérique centrale (Tegucigalpa / Copan, Honduras, 1996) (demande présentée par le Honduras)

**Antécédents :** La première réunion des directeurs du patrimoine culturel d'Amérique latine et des Caraïbes, organisée en mai 1995 à Carthagène, Colombie, a recommandé que des activités de formation soient entreprises dans la région à trois niveaux : au niveau universitaire (par exemple le cours d'études supérieures à l'Université fédérale de Bahia, Brésil ; se référer aux demandes des paragraphes B.III.2 et B.III.3), au niveau technique (par exemple le cours sur la conservation de l'adobe à Chan Chan, Pérou, se référer à la demande ci-dessus) et au niveau de la gestion de site. Le Honduras a pris l'initiative d'organiser le premier séminaire/atelier pour les gestionnaires de sites archéologiques du patrimoine mondial en Amérique centrale. Ceci répond aussi aux conclusions et aux recommandations d'action des rapports de suivi sur les sites, préparés dans le cadre du programme de suivi en Amérique latine.

Le Honduras s'est acquitté de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial y compris pour l'année 1994-1995.

**Description de la demande :** Il est proposé d'organiser un séminaire de formation d'une durée de cinq jours à Tegucigalpa et Copan. Celui-ci aura pour objectifs d'apporter une formation à la gestion de sites archéologiques, y compris dans les domaines de la conservation et de la gestion du tourisme ; de faciliter un échange des données d'expérience entre gestionnaires de site;

de promouvoir la Convention du patrimoine mondial, de ses procédures de suivi et de présentation de rapports.

Cinq experts régionaux sont nécessaires pour l'établissement du programme et la conduite du séminaire. Une considérable préparation et une participation active seront demandées aux gestionnaires de sites du Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique et de Belize. Une coopération sera recherchée auprès d'institutions scientifiques de la région ayant de l'expérience dans ce domaine.

**Contributions nationales et autres :** Les autorités nationales du Honduras fourniront des experts nationaux et le soutien logistique et prendront à leur charge la participation des gestionnaires de site de Copan.

**Contribution demandée au Fonds :** Il est demandé au Fonds une contribution de 35.000 \$ EU se décomposant comme suit :

- |    |  |              |
|----|--|--------------|
| a) | coordination et établissement du programme                                       | 8.000 \$ EU  |
| b) | Cinq (5) conseillers techniques de la région<br>(voyage, per diem et honoraires) | 12.000 \$ EU |
| c) | Voyage et hébergement des participants<br>de la région                           | 14.000 \$ EU |
| d) | Divers   | 1.000 \$ EU  |

**Recommandation du Bureau :** Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver 10.000 dollars EU pour cet atelier/séminaire de formation, et demandé au Secrétariat de chercher des ressources supplémentaires en coopération avec les autorités régionales.